



Mairie de SAINT JEAN LA BUSSIÈRE
Place Antonin Goujat
69550 SAINT JEAN LA BUSSIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la Commune de Saint Jean la Bussière se réunira, en séance ordinaire,
le vendredi 25 septembre 2026 à 19h30 en Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2026
- 3 - Décisions du Maire
- 4 - Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 5 - Mise en place d'un Conseil Municipal Enfants
- 6 - Passage à la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2027
- 7 - Mise en place d'un repas pour les SENIORS
- 8 - Mise en place des amortissements
- 9 - Subvention de fonctionnement aux associations
- 10 - Subvention épicerie sociale
- 11 - Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
- 12 - Rapport d'activité 2025 de la COR
- 13 - Questions diverses

A Saint Jean la Bussière, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Sébastien CHAPPUY

